

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03L17A Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : L'ABDELLAH B. ABDELLAH KHALID

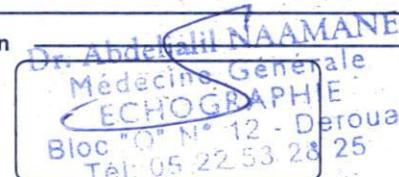
Date de naissance : 1936

Adresse : N° 11 La Gare - Deroua - Nouakchott - Bldc QM 16

Tél. : 06 336 27518 Total des frais engagés : 120.000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01 MAR. 2022

Nom et prénom du malade : L'ABDELLAH B. ABDELLAH Age : 86 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète + polyarthrite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA Le : 02/03/2022

Signature de l'adhérent(e) : leila



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01 MAR 2021	CG	1	1600	Dr. Abdellatif NAITO Médecine Générale ECOGRAPHIE 12 - Début Bloc "O" n° 53 23 26 Télé 05 24 53 23 26

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	01/03/2022	496,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 D 00000000 00000000 B 00000000 00000000 35533411 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

عبد الجليل نعمان

Abdeljalil Naamane

Docteur en Médecine

Echographie

Bloc Q N° 12 - Deroua

Tél.: 05 22 53 28 25

Visite à Domicile



دكتور في الطب
الفحص بالصدى

12 - الدروة
05 22 53 28 25

في المنزل



ORDONNANCE

01 MAR 2022

Deroua, le : دروة في :

N° LAGH B. Abdelkader

41,80

Dr. Abdeljalil NAAMANE
Médecin Généraliste
ECHO "C" 12 23 25
Bloc "Q" 12 23 25
Tel. 05 22 53 28 25

LOT 211879 1
EXP 07 2024
PPV 60.00

05 x 60,00

Deroua
Dr. Abdeljalil NAAMANE
Médecin Généraliste
ECHO "C" 12 23 25
Bloc "Q" 12 23 25
Tel. 05 22 53 28 25

LOT 211879 1
EXP 07 2024
PPV 60.00

04x

19,50

1 1/2 cp }
Glycine }
3 g

LOT 211879 1
EXP 07 2024
PPV 60.00

40,80

Sene c } gel

LOT 211879 1
EXP 07 2024
PPV 60.00

36,00

Mysorex

PPU 19.50 DH
LOT E151 PER 11/24

496,60 envoi de Bes

Norophix

PPU 19.50 DH
LOT E151 PER 11/24

PPC 36,00 DH

LOT

P. 70

Dr. Abdeljalil
Médecin Généraliste
ECHO "C" 12 23 25
Bloc "Q" 12 23 25
Tel. 05 22 53 28 25

10,80

LOT 211879 1
EXP 07 2024
PPV 60.00

L O T 211879
EXP 07 2021
PPV 60.00